



# Challenge Maria de Peretti Compagnie d'Arc de Bastia

**Maria DE PERETTI**



Résistante, Médecin  
Née à Conca (France, Corse du Sud),  
le 30 Décembre 1902 –  
Décédée à Ravensbrück, le 15 mars 1945

**Article 1 :** Les équipes sont mixtes, et constituées de deux membres du même club, de la même arme de U18 à Senior 3. Une dérogation peut être accordée à des équipes non mixtes. Une seule inscription est possible pour chaque binôme.

**Article 2 :** Les équipes mixtes bénéficieront d'un bonus de 30 points vis-à-vis des équipes non mixtes.

**Article 3 :** Il faut participer aux quatre épreuves organisées par la compagnie de Bastia, c'est-à-dire deux « tir en salle » et deux « TAE I ».

**Article 4 :** Les catégories reconnues sont les arcs classiques, les arcs à poulies et les arcs nus.

Catégories reconnues	Salle	Extérieur
Arc Classique	18m - Blason trispot $\varnothing$ 40cm	70m - Blason $\varnothing$ 122cm
Arc à Poulies	18m - Blason trispot $\varnothing$ 40cm	50m - Blason $\varnothing$ 80cm
Arc Nu	18m - Blason $\varnothing$ 40cm	50m - Blason $\varnothing$ 122cm

**Article 5 :** Dans le cadre de départs multiples sur un concours, la meilleure performance sera prise en compte pour le résultat.

**Article 6 :** Attribution des points : L'équipe classée première marque un point, l'équipe suivante, deux points, etc. L'équipe ayant marqué le moins de points à l'issue des quatre épreuves sera déclarée gagnante. En cas d'égalité, la totalité des scores des quatre manches sera prise en compte. En cas d'absence à une compétition, le binôme aura un malus de 6 points en plus de son classement normal.

**Article 7 :** Le trophée ne sera attribué que si six équipes sont classées.

**Article 8 :** La dotation totale est de 1500€ et des trophées.

**Article 9 :** En cas de litige ou contestation, seul le bureau de la Compagnie est compétent.

